



UNE REVENDICATION FORCE OUVRIERE SATISFAITE !!!
AVANCEMENT DE GRADE DES CATEGORIES C
FIN DU BLOCAGE POUR PASSER DU 1^{er} AU 2^{ème} GRADE

Depuis la mise en place des accords « Jacob », l'avancement de grade des adjoints techniques était bloqué. En effet, les avancements au choix (à l'ancienneté) ne pouvaient avoir lieu que si des agents étaient lauréats de l'examen professionnel.

FORCE OUVRIERE a toujours demandé la suppression du lien entre ces 2 voies d'avancement afin de permettre aux agents de dérouler leur carrière normalement.

Aujourd'hui, notre revendication est satisfaite !

Le projet de décret qui sera soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 1^{er} mars prévoit en effet la suppression du lien entre examen professionnel et avancement au choix !

FO a d'ores et déjà demandé que la même disposition soit appliquée à la catégorie B.

